



Sauvegarde42

Siège social

94, rue Gabriel Péri
42100 Saint-Etienne

Tel. 04 77 32 72 45
Fax. 04 77 32 83 81

www.sauvegarde42.fr

RAPPORT D'ACTIVITE

2013

**Pôle Maisons d'Enfants
Ensemble BEL-AIR**

Ensemble BEL-AIR
54 rue Pierre Madignier – 42000 ST-ETIENNE
Tél. : 04 77 74 41 34
Fax : 04 77 74 29 11
Email: bel.air@sauvegarde42.fr

Sommaire

Introduction	P. 3
I – Typologie du public	P. 3
II – Au sein de l'ensemble BEL-AIR : trois unités de vie et un dispositif d'accompagnement vers la majorité : « L'Appart »	P. 4
III – Problématiques et évolutions	P. 5
IV – L'Activité	P. 6 – 7
IV.1 – Les maisons de Bellevue et de L'Étrat	P. 8
IV.2 – Le Foyer	P. 8 – 9
IV.3 – L'Appart	P. 9
<i>IV.3.1 – Les Studios</i>	P. 9 – 10
<i>IV.3.2 – Les Jeunes Majeurs</i>	P. 10
V – Le Parcours Scolaire ou de Formation	P. 11
VI – Conseil de la Vie Sociale et Expression des Jeunes et des Familles	P. 11-12

Ensemble BEL-AIR

*Au service du Projet pour le Jeune, un parcours éducatif progressif
vers l'autonomie et l'insertion*

Directeur : Jean-Louis BORDEL

L'Ensemble Bel Air est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), et accueille, pour des séjours de durée variable, des adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou par le juge des enfants.

Ces jeunes sont placés au titre :

- des articles 375 à 375-8 du Code Civil,
- de l'Ordonnance du 2 Février 1945,
- et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (placement provisoire)

La restructuration de l'établissement est terminée depuis Juin 2013, autant sur le plan architectural que sur les organisations des personnels. Désormais l'Ensemble des Personnels des Services Généraux ont vu leurs fonctions évoluer afin d'être partie prenante d'un Projet d'Etablissement orienté dans une logique de parcours progressif vers l'autonomie et l'insertion.

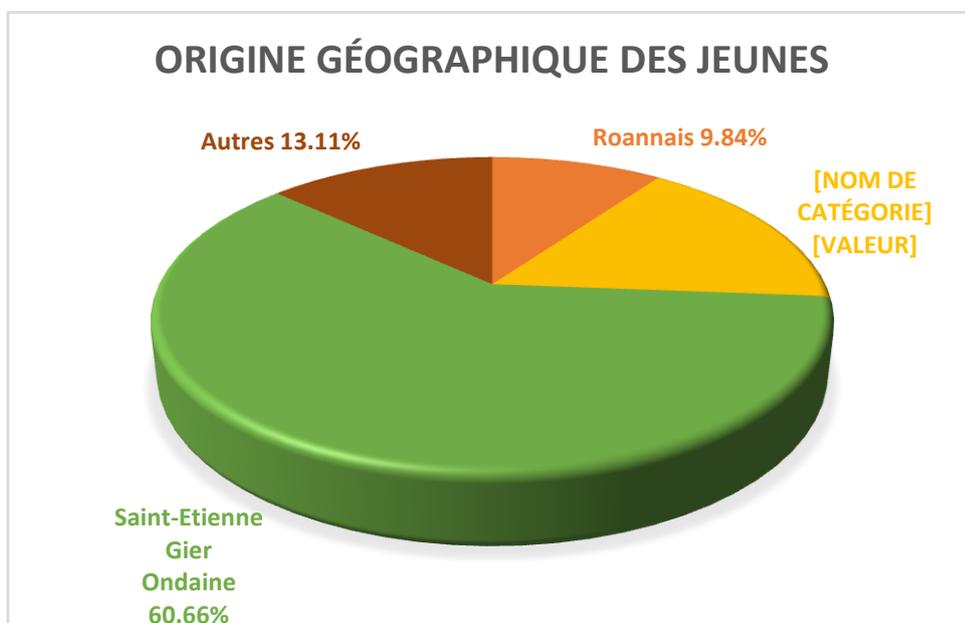
I - Typologie du public :

Age et sexe

Ce sont des garçons de 13 à 18 ans ainsi que des jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

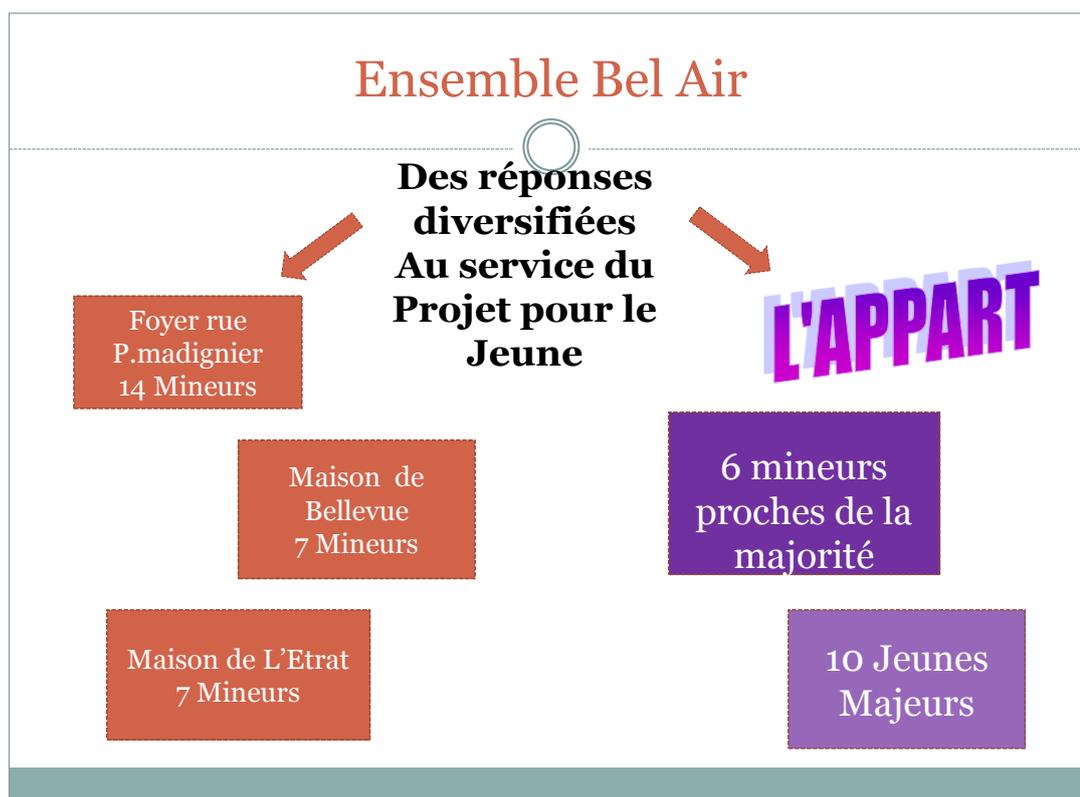
Origine géographique

Sauf exception, les jeunes sont originaires du département de la Loire, et principalement du Bassin Stéphanois.



II - Au sein de l'Ensemble Bel Air : trois unités de vie et un dispositif d'accompagnement vers la majorité : « L'Appart »

Au service du projet du jeune, Bel Air se présente, aujourd'hui, comme un ensemble composé de 3 unités éducatives pour des mineurs dès 13 ans, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement vers la majorité : « L'Appart ». Le projet du jeune est élaboré dans une logique de parcours progressif vers l'autonomie et l'insertion.



L'affectation d'un jeune sur l'une des structures est organisée en fonction de son projet et non de son âge. C'est l'articulation entre le projet individuel d'un jeune et le projet collectif de la structure qui détermine son lieu de vie.

Bel Air fonctionne avec différentes formules adaptées au projet pour le jeune. Les adolescents sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

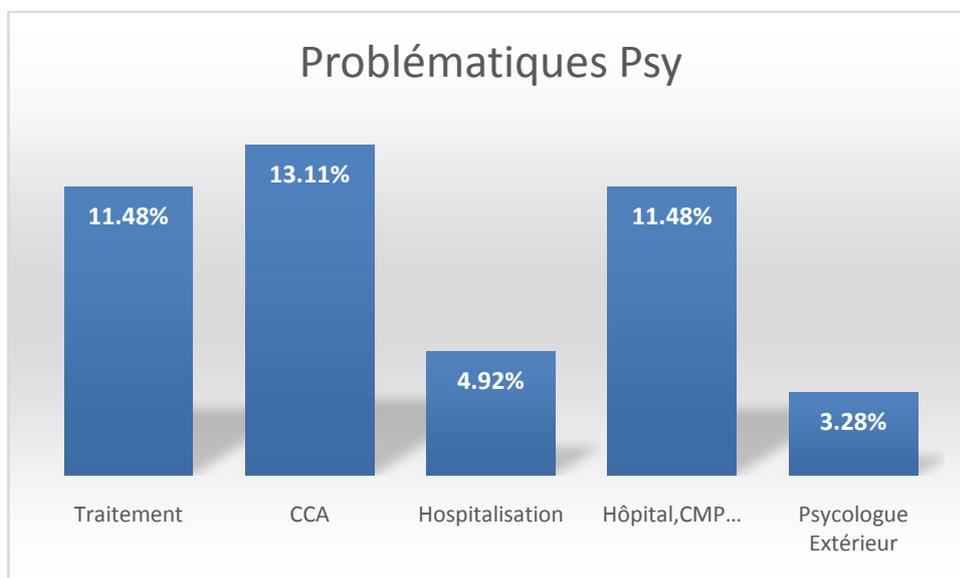
La finalité de cet accueil est de contribuer, en collaboration avec les familles, avec les acteurs de l'environnement sur les territoires (Education Nationale, Enseignement privé, Centres de Formation d'Apprentis, Maisons Familiales Rurales, Mission Locale, Pole Emploi, Entreprises, secteur associatif et de l'animation socioculturelle,...) à une éducation veillant à favoriser la meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés, tout en répondant aux attentes des Politiques Publiques en matière de Protection de l'Enfance.

III - Problématiques et évolutions :

La problématique des jeunes accueillis est caractérisée par deux dimensions :

- Au niveau familial, des difficultés parentales importantes, des ruptures, une histoire répétitive marquée de souffrance, parfois sur plusieurs générations, des conflits, de la violence, et parfois des silences.
- Pour le jeune, une expression par des symptômes :
 - difficultés scolaires et plus généralement dans les apprentissages,
 - des troubles du comportement,
 - des troubles de la personnalité, nécessitant des actions ou des prises en charges thérapeutiques.

Dans nos précédents rapports d'activités, nous indiquions que les situations des jeunes sont de plus en plus complexes. Les tableaux suivants nous indiquent une évolution des problématiques relevant soit d'un accompagnement psychologique assez conséquent, soit d'une prise en charge psychiatrique pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation.



Le graphique ci-dessus concerne sur l'année 2013, 18 jeunes ayant un ou plusieurs suivis, ce qui représente 29,51 % des jeunes accueillis.

Il nous semble que ces évolutions ne sont pas propres à notre établissement et que les autres MECS ou services du département sont concernés par ce phénomène. Nous maintenons qu'une démarche plus objective de recueil de ce type de données, dans le cadre d'un observatoire s'impose afin de pouvoir mieux l'analyser.

IV - L'Activité

En raison des modifications des taux d'occupation et de modalités du décompte des journées en 2013 (décision CPOM cible : 95%), nous n'indiquons ici que notre activité 2013.

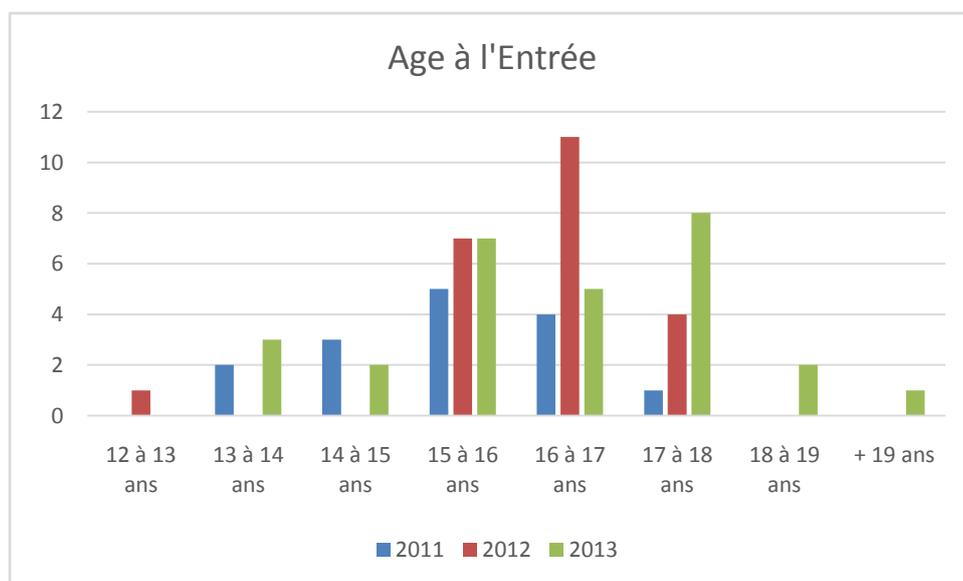
2013			
	BEL AIR 2013		
	MINEURS INTERNES	PMPMF	JEUNES MAJEURS
JOURNEES REALISEES	9 871	1 556	3 169
JOURNEES COMPTABILISEES	11 427		3 169
TAUX D'ACTIVITE	92,08%		86,82%

Le maintien de l'activité avec la gestion du déplacement du chantier a créé une difficulté supplémentaire. Nous avons pu atteindre néanmoins nos objectifs d'activités pour les mineurs. Par contre pour les jeunes majeurs, une forte augmentation en fin d'année n'a pas permis de pallier à notre faible activité de début d'année.

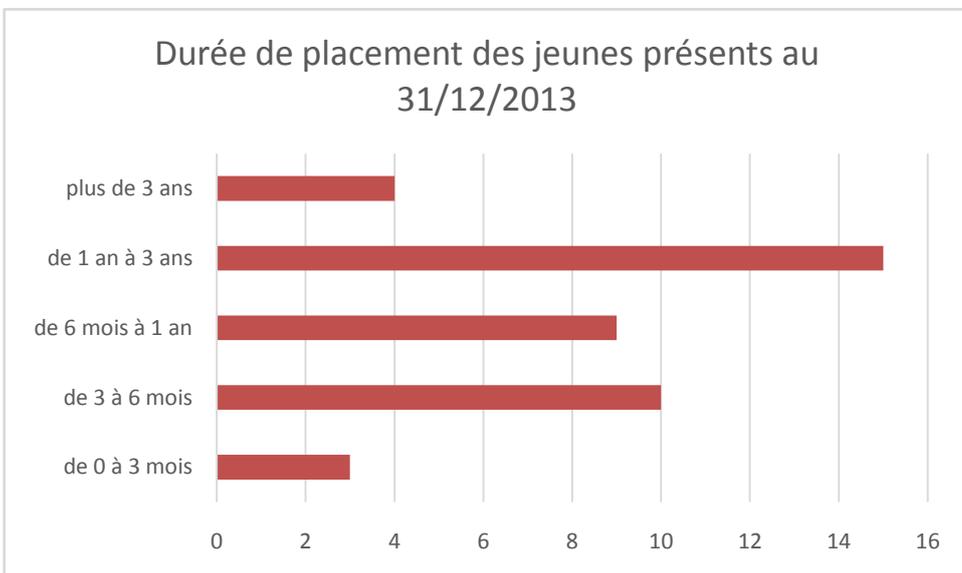
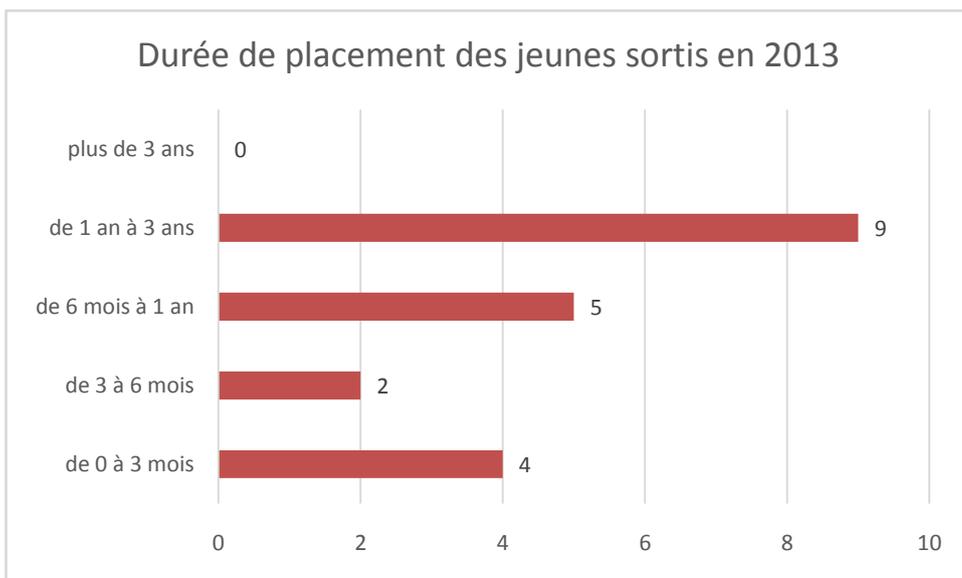
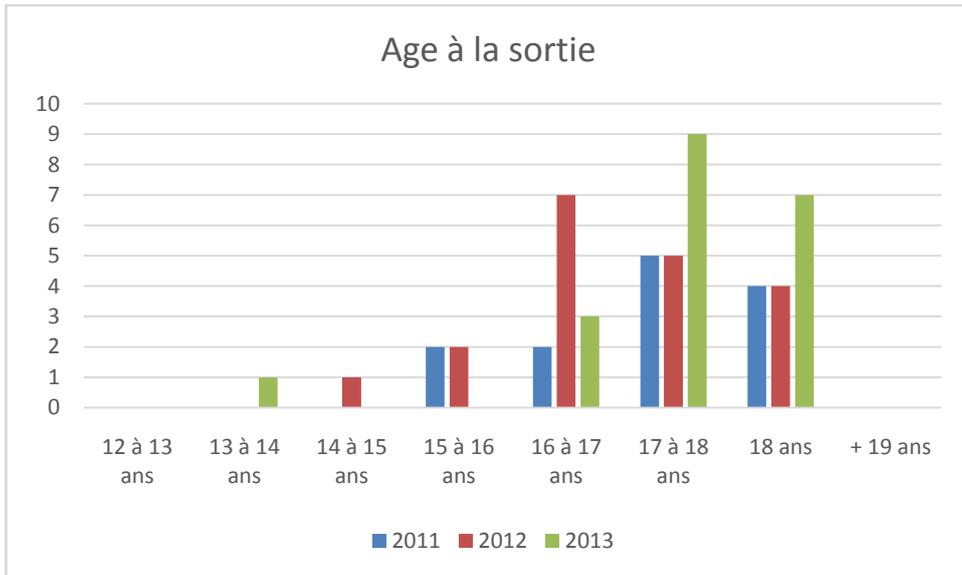
Nous continuons d'identifier une nette évolution des placements justice via les services de l'ASE et une baisse des placements directs par les Juges des Enfants. La proportion des Accueils Provisoires reste faible.

En 2013, nombre de mineurs suivis : 58.

TYPE DE PLACEMENT A L'ENTREE				
DVS Garde	PJJ	Direct JUGE	Accueil Provisoire	CJM
28	2	25	3	3



L'augmentation de la tranche 17-19 ans est en lien avec la montée en charge de l'activité de « L'Appart » en fin d'année.



IV.1 – Les Maisons de Bellevue et de L'Étrat

Au cours de l'année 2013, sur un effectif total de 14 adolescents, 10 jeunes sont partis des maisons :

- 7 jeunes ont quittés les maisons pour rejoindre définitivement le domicile de leur famille. Il s'agit de fin de placement préparés, demandés, attendus tant par les jeunes que par les familles et entérinés par les Juges des Enfants et /ou la Direction de l'enfance et la Famille. Cette fin de placement correspondait aussi pour 3 d'entre eux à la fin d'un parcours scolaire ou de formation (1 obtention du Bac et inscription en BTS avec accompagnement JM par le Pôle de Vie sociale du conseil général, 1 obtention de CAP avec embauche et un échec au CAP et inscription dans un dispositif de la mission Locale). Pour les 4 autres jeunes : 2 poursuivent leur apprentissage, 2 continuent leur scolarité en tant que lycéens.
- Pour 3 jeunes accompagnés depuis plus de 2 ans, leur parcours au sein de l'Ensemble Bel air n'en est pas fini pour autant ; il prend d'autres formes : les 3 sont accompagnés dorénavant par l'équipe éducative de l'Appart : l'un des jeunes intègre un studio et continue son apprentissage, 2 autres partent vivre en appartement et bénéficient d'un accompagnement jeune majeur tout en continuant pour l'un une formation en CAP et pour l'autre son année de terminale Bac pro.

Ce mouvement de départ, de réorientation effectué entre les mois de MAI et NOVEMBRE a entraîné un renouvellement d'effectif important : 8 arrivées dont 6 adolescents pour lesquels le placement en MECS est un événement nouveau dans leur vie ; tous se situent dans la tranche d'âge 13 /15 ans. Leurs parcours scolaires bien chaotiques, l'expression de symptômes bien bruyants voir déconcertants nécessitent la mise en place d'un accompagnement cadrant, bienveillant et une mobilisation et un lien important avec les partenaires et les parents.

IV.2 - Le Foyer

C'est après de longs mois de chantier que l'équipe éducative et les jeunes ont pu investir les locaux du Foyer. L'ensemble de l'équipe s'est fortement mobilisé afin de créer un espace de vie chaleureux pour permettre aux jeunes d'être accueilli dans un cadre plus familial. C'est le 05 juillet 2013 que l'ensemble du bâtiment a été inauguré avec l'ensemble de nos partenaires. Au mois de septembre nous avons organisé une journée portes-ouvertes afin de présenter l'ensemble de notre travail rue Madignier.

Durant le premier semestre 2013, malgré le chantier en cours nous avons maintenu l'activité « mineur » sur le foyer. Nous avons répondu de manière ponctuelle à

quelques accueils d'urgence demandés tant de la part de l'ASE que de la PJJ. Ces accueils restent tout de même à la marge, avec des objectifs d'accompagnement éducatifs travaillés en amont avec les demandeurs. Il est important de préciser que ces accueils ne sont possibles qu'au cas par cas et en fonction de l'ambiance du groupe.

Afin d'être au plus proche de la réalité nous avons cet été innové quant à l'accueil des jeunes de l'Ensemble Bel Air. Pour la première année ce n'était plus une « permanence éducative » qui était proposé mais un accueil possible des jeunes aux mois de juillet et août. C'est de manière mutualisé que les éducateurs sont intervenus sur le foyer. Un ensemble d'activités culturelles et sportives ont été proposées tant aux jeunes qui ne pouvait pas rentrer chez eux les week-ends que pour ceux pour qui il était important de sortir du cadre familial.

L'apprentissage à l'autonomie se fait dorénavant dès l'accueil au Foyer. Depuis le mois de septembre un maître de maison intervient, en collaboration avec les collègues des services généraux, ce qui permet aux jeunes d'être acteur au niveau de leur vie quotidienne. En effet, ils sont impliqués dans l'élaboration des repas, la gestion de leur linge, le ménage... tout en étant soutenus et accompagnés par les éducateurs.

IV.3 - L'Appart

IV.3.1 - Les Studios

Nous avons eu cette année un grand nombre de demandes de nos différents partenaires concernant les studios d'accès à l'autonomie. Malheureusement nous ne pouvons proposer que six places et nous n'avons pas réussi à satisfaire toutes les demandes. Il est important de rappeler que cet outil d'accompagnement n'est pas réservé aux jeunes de l'Ensemble Bel Air et que ce dispositif est exclusivement réservé aux mineurs. C'est pour cela que nous pouvons étudier des demandes pour des jeunes âgés de seize ans et demi.

Au niveau des studios, 15 jeunes ont été suivis au cours de l'année 2013. 7 d'entre eux ont à l'issue de leur majorité intégré un appartement autonome, et 1 a été orienté sur un suivi PJJ suite à la fin de son placement.

Nous avons cette année eu une certaine capacité d'adaptation autour de la notion de parcours des jeunes dans l'ensemble Bel Air et pu ainsi favoriser des passages de jeunes des maisons et du foyer au sein des studios d'accès à l'autonomie et inversement : en effet certains jeunes au regard de leur difficultés ont pu trouver une place dans l'un des groupes de l'ensemble afin de pouvoir mener à bien leur projet.

Cette année 2013 a été jalonnée de différentes rencontres partenariales. Nous avons organisé deux visites avec la MECS « Les Glycines » de l'ADEAR à Lyon afin d'échanger sur nos pratiques professionnelles compte tenu qu'eux aussi propose un dispositif d'appartement d'accès à l'autonomie comme le nôtre.

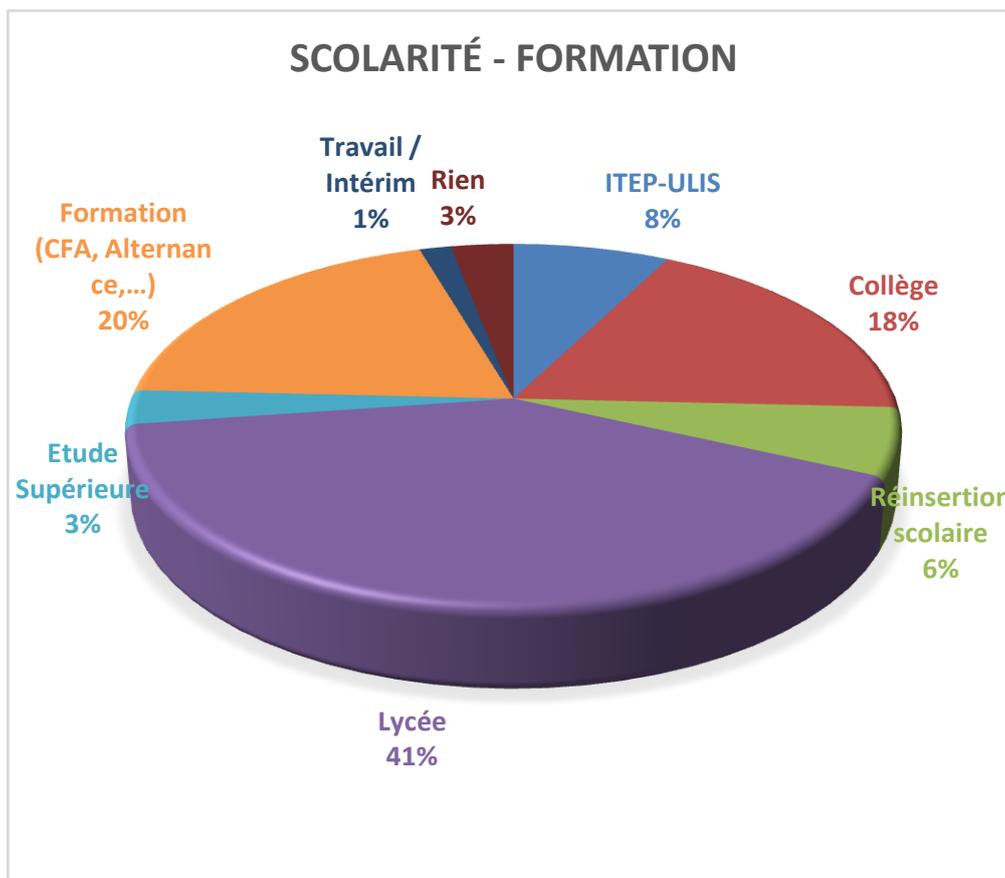
Les professionnels de l'ensemble Bel Air ont pu bénéficier d'une demi-journée de formation autour du thème du passage à la majorité. Cette intervention a été réalisée par Mme Dabrowski, psychologue clinicienne.

IV.3.2 - Les Jeunes Majeurs

Nous poursuivons également nos échanges avec les associations de l'ANEF et de l'Arc en ciel à propos de la situation des jeunes majeurs dans le département. Ces différentes actions nous permettent d'avoir un enrichissement professionnel fort intéressant et ainsi affiner l'accompagnement des jeunes confiés à L'Appart.

Concernant l'accompagnement des jeunes majeurs, nous devons faire face aux aléas de la notion de contrat. En effet en fin de premier semestre nous étions en sous effectifs concernant les jeunes majeurs (ruptures de contrat prématurés, peu de sollicitation de l'extérieur...). En revanche, nous terminons l'année 2013 avec un sureffectif conséquent (14 jeunes pour une habilitation de 10 jeunes majeurs).

Le Parcours Scolaire ou de Formation



VI - Conseil de la Vie Sociale et expression des Jeunes et des Familles

Différents groupes d'expression fonctionnent dans nos Unités éducatives.

La finalisation de la restructuration de l'Ensemble s'est terminée par la mise en œuvre d'un dispositif de travail afin de créer un Conseil de la Vie Sociale au mieux représentatif des Jeunes et des familles. L'Association, à travers ses Administrateurs-Relais, et les Personnels de l'Ensemble Bel Air, se sont engagés en soutenant une organisation soucieuse de favoriser la prise en compte de l'expression s'en dégageant.



Composition du CVS

- ✓ **Membres de plein droit :**
 - Membre du CA
 - Directeur qui sera le Président du CVS
- ✓ **Membres élus ou désignés parmi les salariés :**
 - Un éducateur
 - Un surveillant de nuit
 - Un salarié personnel d'entretien
- ✓ **Représentants des jeunes accueillis :**
 - Un jeune mineur par Unité de Vie
 - Un jeune majeur
- ✓ **Représentants des représentants légaux des enfants mineurs :**
 - Un représentant légal par Unité de Vie soit 4